

COMMUNE DE LIZIÈRES

ARRÊTÉ n° 2026-2503-06
portant délégation de fonctions
à Madame Delphine CHARTRAIN, 2ème Adjointe au Maire

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LIZIÈRES,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18,
- Vu la délibération 2026-2103-22 de délégation des pouvoirs du Conseil Municipal de Lizières au Maire
- Vu la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2026, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Delphine CHARTRAIN, Deuxième Adjointe est déléguée :

- À l'élaboration des documents budgétaires préalables au vote du Budget
- Au suivi des comptes de la commune
- Aux demandes de subventions, dans la limite déléguée par le Conseil Municipal au Maire
- À la signature des marchés publics
- À la signature de tous actes, arrêtés et décisions en matière de finances et budget
- Au suivi de l'agent administratif

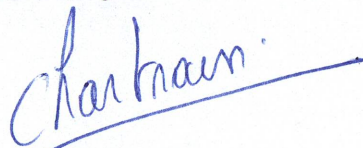
à compter du 25 mars 2026.

Article 2 : Madame Delphine CHARTRAIN, Deuxième Adjointe, est autorisée à délivrer tous certificats et signer tous mandats urgents en cas d'absence du Maire et du Premier Adjoint.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Représentant de l'Etat, ampliation transmise à Monsieur le Procureur de la République, à Monsieur le Receveur, à l'intéressée.

Fait à Lizières, le 25 mars 2026

La deuxième Adjointe



Delphine CHARTRAIN

Le Maire,



Maëva JOFFRE

Accusé de réception en préfecture
023-21231104-20260325-2026-2503-06-AR
Date de réception préfecture : 07/04/2026